

à un élève, ceci par exemple: Vous êtes violoniste ou vous êtes pianiste — dans le programme de vos études sont inscrites les œuvres de Bach ou de Chopin que vous êtes censé savoir — jouez moi donc tel prélude de Bach ou tel scherzo de Chopin. Les récompenses données après de telles épreuves seront de toute justice et éviteront les erreurs involontaires qui se produisent inévitablement avec la forme actuelle des concours.

Quant à la composition des membres du jury, elle doit être établie sur des bases plus sérieuses et surtout plus logiques. Nous avons vu au dernier concours de violon siéger comme membres du jury un flûtiste, un pianiste, un critique musical qui a joué paraît-il du violoncelle dans sa jeunesse! C'est absolument dérisoire. Si l'on me demandait de juger un concours de trombones, cela serait aussi ridicule, mais j'aurais le bon sens de me récuser.

Un Conservatoire qui a pour directeur un artiste comme Gabriel Fauré, des maîtres comme Diémer, Berthelier, Lefort, Gillet, Hennebains et bien d'autres doit être le premier du monde, mais il faut faire abstraction de la routine qui est une qualité éminemment française!

Pierre SECHIARI

Président chef d'orchestre de
l'Association des concerts Sechiari

M. Gabriel Grovlez

De Mézières (Suisse) où il alterne avec M. G. Doret dans la direction des représentations d'*Orphée*, M. Gabriel Grovlez nous écrit:

«Il fait un soleil admirable! Le ciel est merveilleusement bleu; l'air est pur; j'ai devant les yeux le panorama des Alpes... et vous voudriez que j'aie vous parler du Conservatoire? Non, mille fois non, n'y comptez pas!

«Tout ce que je puis vous dire c'est qu'il me semble que le système actuel de concours pourrait rendre de grands services chez les Iroquois et les Patagons!

Et puis, au fond cela n'a jamais empêché les gens de talent de sortir ce qu'ils avaient dans le ventre... quant aux autres, cela n'a pas d'importance.

Gabriel GROVLEZ

M. Maurice Moszkowski

M. Moszkowski ne pouvait manquer de traiter la question des concours d'une manière finement spirituelle.

Voici ce qu'il nous écrit :

Les concours du Conservatoire dans leur état actuel ne sont sûrement pas une méthode infaillible pour juger et classer les élèves selon leurs aptitudes musicales et techniques. Tel morceau peut être tout à fait dans les cordes d'un individu et résister aux plus grands efforts d'un autre, sans que cela prouve la supériorité du premier que ses goûts ou la conformation de ses mains portent vers un autre genre de littérature. Il se peut également qu'un des concurrents ne soit pas, le jour de l'épreuve, dans la plénitude de ses facultés. Comment le jury, même le plus éclairé, pourrait-il tenir compte de ces circonstances?

Ceci dit, vous attendrez probablement de moi un avis quelconque au sujet d'une réforme possible des concours actuels. Eh bien, je me dé-

clare incapable de le faire. — Imposer quatre ou cinq morceaux aux élèves? Les concours dureraient alors jusqu'à la fin des vacances. Supprimer les prix? Ceci aurait pour conséquence fatale une grande défection d'élèves, car ceux-là tiennent au parchemin qui doit leur faciliter leur carrière d'artiste et qui, en effet, est pour la France, au moins, une précieuse recommandation.

Alors, comment faire?

Tenez, il en est avec le Conservatoire comme avec la Cour d'Assises. On s'attend parfois à une condamnation aux travaux forcés à perpétuité et le jury vous trouve digne du prix Montyon.

On escompte d'avance un premier prix et puis on n'obtient même pas un second accessit.

Mais en dépit de tout cela, on ne songe pas à abolir les cours d'assises et moi, pour ma part, je voudrais voir maintenir les concours du Conservatoire.

MAURICE MOSZKOWSKI

Mlle. Geneviève Dehelly.

Les Concours du Conservatoire me paraissent avoir une bonne influence sur le début des études par l'énorme travail auquel ils astreignent les élèves. (Je ne parle bien entendu que des instrumentistes). C'est je crois, au point de vue de métier leur seule utilité.

M. Joseph Morpain

Cette levée de boucliers contre les concours du Conservatoire me surprend un peu. En vérité, je les crois excellents et nécessaires.

Excellents parce qu'ils stimulent puissamment les élèves; nécessaires, parce qu'ils attirent l'attention sur les meilleurs.

Dans les concours, il ne suffit pas, comme dans les examens, d'atteindre un certain niveau. Dépasser les autres, arriver premier, voilà le but et, pour le vainqueur, un commencement de notoriété.

Le Grand Prix, aurait-il le même intérêt s'il s'agissait uniquement d'accomplir le parcours en un temps donné?

Mais direz-vous, les jugements laissent à désirer, les surprises sont fréquentes, les résultats souvent peu conformes aux prévisions générales, l'opinion du jury sujette à caution.

Sans doute, un jugement, quel qu'il soit ne saurait satisfaire tout le monde et j'admets tous les étonnements, toutes les discussions. Mais, croyez-moi, les membres du jury font de leur mieux, en conscience pour juger sainement.

S'ils se trompent, c'est de bonne foi et s'ils cèdent, exceptionnellement, à certaines pressions, c'est toujours dans le sens de l'indulgence.

On ne saurait, vraiment, exiger davantage.

Puis enfin, montrez-moi seulement un examen dans lequel il n'y ait ni sacrifices ni favorisés. Citez-moi un seul cas où le «trac», l'état de santé, le hasard et la chance n'aient pas joué leur rôle.

La vie sociale, elle-même, est-elle exempte d'aléas?

Sont-ce toujours les plus intelligents, les plus honnêtes et les plus travailleurs qui occupent les premières places? Les plus heureux sont-ils les plus méritants et dans les sports même dont vous invoquez l'exemple, croyez-vous que le meilleur gagne toujours?

Pour un artiste véritable égaré parmi les «autorités» combien de médiocres prétentieux et dans quelle proportion les braves gens atteignent-ils la fortune?

Soyons donc satisfaits d'une approximation telle que nous l'offrent les concours actuels; il n'y a pas de raison valable pour les supprimer ou les modifier.

Tout au plus, pourrait-on les rendre plus sérieux et plus difficiles en se montrant plus sévère dans l'épreuve éliminatoire, puis en exigeant, par exemple, trois morceaux au lieu d'un.

Et si l'on voulait adopter pour eux le système de l'anonymat, je ne pourrai qu'y applaudir.

Une simple tenture, un numéro d'ordre assigné par le sort au début du concours et tout serait dit.

Il n'y aurait pas moins de surprises, au contraire, mais on ne pourrait s'en prendre alors qu'à l'incompétence du jury; ce serait cela de gagné pour lui.

J'ajoute que, dans les concours d'exécution, les concurrents doivent être jugés publiquement. C'est la logique même.

Quelques incidents bruyants et faciles à réprimer ne suffiront pas à me faire changer d'opinion.

J. MORPAIN

M. Pierre Kunc

Notre éminent collaborateur traite en détails avec beaucoup de lucidité la question des concours, en répondant aux diverses questions précisées dans notre enquête.

Le concours est-il possible en matière artistique? Pourquoi non? Nous le trouvons, et sans que personne en ait jamais contesté la légitimité à la base de presque toutes les carrières libérales, universitaires, administratives, militaires, scientifiques, commerciales, même, soit comme mode de sélection des sujets à admettre à une école soit comme sanction définitive de fin d'études. En quoi ce qui paraît normal, appliqué à tant de branches si diverses de l'activité intellectuelle, ne le serait-il plus dans le domaine artistique? N'oublions pas qu'il s'agit ici d'élèves. Peut-on supposer qu'il soit plus hasardeux de juger de la valeur comparative de vingt jeunes peintres, musiciens, ou architectes, que de celle de vingt futurs ingénieurs, officiers, médecins ou professeurs? Les espèces diffèrent, mais l'identité de principe ne me paraît pas discutable.

Que le concours soit utile, c'est une autre affaire. Il peut l'être et est inévitablement chaque fois qu'il conserve son caractère de sanction qui est sa seule raison d'être; mais envisagé, comme il l'est dans trop de classes du Conservatoire, comme but et non comme couronnement des études, il risque d'être plus souvent nuisible qu'utile. L'enseignement y perd son caractère désintéressé, et ne saurait s'élever aux idées générales: qu'il le veuille ou non l'élève travaille pour le concours avant tout, et laisse par force de côté combien de choses, indispensables, certes, mais que le concours ne requiert pas! Prenez les classes de composition, par exemple, les plus haut placées dans la hiérarchie de l'enseignement du Conservatoire: a-t-on vu que, jusqu'à aujourd'hui, elles aient eu d'autre but que l'exclusive formation de Prix de Rome? Pendant trois, quatre, cinq